

Place de la Révolution - Lancement d'une consultation pour la fourniture et la pose de mobilier urbain

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La place de la Révolution, les rues des Boucheries, Goudimel, Courbet, Petit et Pâris ont fait l'objet d'un aménagement urbain d'envergure dans le cadre de l'opération Marché Beaux-Arts.

L'espace aménagé a été livré en décembre 2005 et les objectifs ont été atteints. La Place de la Révolution est devenue le lieu privilégié des manifestations et la fréquentation par les piétons est aujourd'hui importante.

L'installation du mobilier urbain, sièges en particulier, correspond aux attentes des usagers. Une étude a été confiée à un designer bisontin afin de dessiner une ligne de siège et de mobilier originale.

La mise en place de cet équipement porte sur :

- la réalisation de moules et d'outillage
- la réalisation de prototypes
- la fabrication en fonderie
- les travaux de pose du mobilier.

La Ville de Besançon se réservera l'exclusivité de ce mobilier, auprès de l'artiste et du fabricant.

L'opération comporte trois tranches :

* une tranche ferme portant sur la fabrication et l'installation d'environ 35 sièges, précédée de la réalisation d'un prototype

* une première tranche conditionnelle portant sur la fabrication et l'installation d'environ vingt sièges supplémentaires

* une deuxième tranche conditionnelle portant sur l'installation d'une vingtaine de sièges et huit éléments d'accompagnement (sculptures marguerites).

Le financement de la tranche ferme est disponible sur les crédits du budget 2007 pour un montant estimé à 63 000 € TTC. Le montant des tranches conditionnelles est estimé à 180 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres et à signer les marchés de travaux.

«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Deux petites questions : une étude a été confiée à un designer bisontin. Comment se fait-il qu'on n'ait pas fait une sorte de concours pour voir quel était...

M. LE MAIRE : C'est ce qui a été fait cher ami. Il y a eu un appel d'offres, deux ou trois y ont répondu et on en a choisi un.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : D'accord.

M. LE MAIRE : Vous n'allez quand même pas nous reprocher d'avoir pris quelqu'un de Besançon parce que généralement vous nous faites le reproche inverse.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Pas du tout !

M. LE MAIRE : Pour votre information, Mme PROST a fait les élégantes du Casino, les lampadaires et la nouvelle billetterie de la Citadelle. Elle travaille d'ailleurs dans toute la France. Un prototype de sièges va être fait et on va déjà en installer quelques-uns autour des arbres qui plaisent tant à Michel ROIGNOT».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ce projet et les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.